aller en cortège à l'Hôtel-Dieu, local désigné pour la réception du nouveau Doyen.
Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Maire de Tourcoing,
V. DERVAUX, adjoint.

Nous avons annoncé la semaine dernière, la nomination de M. Binet, à la direction des Eaux de la Lys, en remplacement de M. Rymkievicz.

M. Rymkievicz, dont la démission motivée par des raisons impérieuses, a été acceptée, quitte son poste, y laissant d'unanimes regrets. Il s'y est acquis une considération des mieux méritées, par son dévouement et sa gestion intelligente.

Nous avons annoncé la mort de M. René Hamoir, ancien député du Nord.

C'est à Sous-le-Bois qu'il est décédé. Il était âgé de 63 ans.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui même, lundi, à Sous-le-bois, faubourg qui lui doit son existence, car c'est lui qui en y apportant l'industrie métallurgique y a développé la vie et la richesse. C'est à l'initiative et aux libéralités de M. Hamoir que Sous-le-Bois doit son église, son hospice et en grande partie ses écoles ; on comprend qu'il ait voulu reposer au milieu de son œuvre, dans son pays d'adoption.

L'arrondissement d'Avesnes perd en lui une de ses personnalités les plus distingués et les plus simpathiques.

La Société des Sauveteurs a tenu hier, à midi, à l'Hôtel-de-Ville de Lille, sa séance trimestrielle.

Il y a été procédé à des élections dont nous donnerons le résultat, aussitôt qu'il nous sera connu.

De nouveaux membres ont aussi été reçus dans la Société.

La Société de géographie de Lille, organise pour le dimanche 30, une grande conférence qui aura un intérêt exceptionnel. On y entendra M. Louis Leger, le savant slaviste, auteur de travaux du plus grand mérite sur la Russie et les populations slaves, et M. Gaston Tissandier, l'aéronaute bien connu, seul survivant de la tragique expédition où Sivel et Crocé-Spinelli ont trouvé la mort. La conférence est fixée à 3 heures de l'après-midi ; elle aura lieu comme les précédentes, au Cercle du Nord.

Dimanche soir, vers 9 heures et demie, la voiture de M. Decourmont, filateur, demeurant rue du faubourg de Paris, à Lille, a été prise en écharpe par un *car*, rue Nationale, en face la maison de M. Ferrant, photographe, à Lille.

M. et Mme Decourmont ainsi que le cocher ont été précipités sur le sol.

M. Decourmont a été relevé ensanglanté, transporté à la pharmacie Bruneau, rue Nationale, où il a reçu les premiers soins ; les blessures proviennent surtout des éclats de vitres sur lesquels M. Decourmont est tombé.

Quant à Mme Decourmont et au cocher, ils en ont été quittes tous deux pour quelques contusions sans gravité.

L'accident est, paraît-il, imputable au cocher du car qui n'a pas averti à temps et a même refusé d'arrêter son véhicule quoique se rendant compte du danger.

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

On sait que depuis longtemps on réclamait le rétablissement sur des véritables armes de la ville de Lille.

Un pas vient enfin d'être fait dans cette voie. La fleur de Lys, ou fer de lance, comme on voudra l'appeler, donnée par les anciennes armoiries de Lille a été tout récemment rétablie sur l'écusson du cachet de la bibliothèque communale. C'est là faire œuvre de science historique.

Le conseil de guerre séant à Lille, dans sa séance du 22 janvier 1881, a prononcé les condamnations suivantes :

Edmond-Diogène-Clodomir Guibon, caporal au 110e de ligne, reconnu coupable de vol d'une montre en argent au préjudice d'un militaire, a été condamné à *deux ans* de prison.

Gustave Andrieux, réserviste de la classe 1871, de la subdivision de Cambrai, prévenu d'insoumission à la loi du recrutement, a été condamné à *un jour* de prison.

Edmond-Eugène Blondel, solat au 110e de ligne, reconnu coupable de dissipation ou détournement d'effets d'armement, d'habillement et d'équipement à lui confiés pour le service, a été condamné à *six mois* de prison.

Anselme-Anthime Clastot, soldat au 110e de ligne, reconnu coupable de dissipation ou détournement d'effets d'armement, d'habillement et d'équipement à lui confiés pour le service, a été condamné à *deux ans* de prison.

- Jules-Oscar Bariau, soldat au 110e de ligne, reconnu coupable de dissipation ou détournement d'effets d'armement, d'habillement et d'équipement à lui confiés pour le service, a été condamné à *six mois* de prison.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD

LA SÉANCE SOLENNELLE DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD a eu lieu hier, à deux heures, comme nous l'avons annoncé.

M. le général Lefebvre, commandant le 1er corps d'armée, est à la droite du président; M. Paul Cambon, préfet du Nord, à sa gauche.

M. Mathias, vice-président, a ouvert la séance et a rappelé, en un examen rapide, les travaux accomplis depuis la fondation de la Société.

Après l'expression des plus profonds regrets pour l'absence du vénérable fondateur, M. Kuhlmann, que la rigueur de la saison retient chez lui, M. le président a passé en revue les différentes conférences faites à pareil jour, chaque année, depuis 5 ans que la Société existe.

Il a rappelé que, tour à tour, MM. Wurtz, Brignot, et d'autres initiateurs ou applicateurs de la science, se sont fait entendre ici. A chaque fois, c'est une découverte, une application constatée.

Aujourd'hui, M. Chamberlain, l'excellent préparateur de la Faculté des sciences, va parler des INVISIBLES. M. Pasteur, le savant professeur, a délégué son élève pour faire connaître ses idées.

M. Chamberlain expose d'abord les idées de son maître.

Le savant conférencier constate d'abord qu'il y a, dans la nature, des infiniments petits, ou plutôt des germes d'êtres, des spores, pour employer le terme scientifique, qui remplissent tout ce qui est corps.

Or, les germes se développent sous l'action de la chaleur et de l'électricité. Ils se développent parce qu'ils existaient, parce qu'ils provenaient de corps semblables à ceux qu'eux-mêmes reproduiront, parce qu'ils ont été produits eux-mêmes et que leur auteur a été créé.

Créateur et créatures, telle est la théorie de M. Pasteur. (Bravos). La génération spontanée n'est qu'une chimère que la science repousse.

Ici le jeune orateur décrit les corps des *invisibles* qu'on retrouve dans toutes les substances recevant l'impression de l'air.

Nous n'entrerons pas dans cette nomenclature scientifique, mais nous constaterons le succès qu'ont eu les démonstrations appuyées de tableaux à la lumière électrique. Chacun a enfin compris ce fait indéniable de l'existence, des transformations successives et des développements des germes existant dans tous les corps en décomposition,

Mais si tout se transforme, tout revient aussi à son point le plus simple, après la suite des opérations nécessaires à l'accomplissement du rôle que les germes ont eu a jouer dans la nature.

Ainsi, la lutte pour la vie est-elle, en fin de compte, la vie elle-même, revenant sans cesse se retremper au principe créateur d'où elle est primitivement émanée. (Bravos !)

Une partie de la conférence qui n'a pas moins fixé l'attention et mérité l'intérêt du public, ce sont les considérations sur les causes des maladies, expliquées par l'existence des *germes*, des spores, fermentes cibles dans les nourritures que nous absorbons.

Quand toutes ces causes seront bien entièrement connues, la science de la médecine et de l'hygiène. aura fait un grand pas.

Cette conférence a vivement intéressé le public nombreux et choisi qui remplissait la salle des concerts du *Cercle du Nord*.

Le conférencier a su ne pas hérisser ses démonstrations de termes scientifiques qui peuvent étonner l'auditeur, mais qui, toujours, l'empêchent de comprendre.

M. Chamberlain est un savant, mais il est aussi un vulgarisateur de la science, ce qui ne vaut pas moins à coup sûr.

Les prix et récompenses ont été aussi tôt distribués. La musique des Canonniers de Lille avait prêté son concours à la fête.

BAILLEUL. — L'*Indicateur* remarque que la tempête de neige a été tout particulièrement préjudiciable au petit commerce de Bailleul. On sait que tous les ans la fête de Saint-Antoine attire une affluence considérable de monde; or mardi, le marché était complètement désert. Heureusement, il y a un second mardi dans l'octave; puisse, ce jour-là, le temps ne pas être défavorable.

— COULOGNE.—Mardi matin, M. Isaac Duchâteau, meunier à Coulogne, travaillait à son moulin en compagnie d'un de ses ouvriers, lorsqu'une violente détonation accompagnée d'un éclair formidable se fit entendre et la foudre tomba sur le moulin.

L'ouvrier qui travaillait dans le bas du moulin éprouva une si violente commotion qu'il fut projeté à une distance de quatre mètres et resta étendu à terre dans un état de prostration absolu.

La foudre est tombée d'abord sur une des ailes du moulin qu'il a littéralement hachée puis elle a lancé à une dizaine de mètres une des meules.

— AVESNES. — Depuis quelque temps, de fausses pièces de 5 fr. à l'effigie de Léopol II, roi des Belges, circulaient à Maubeuge et dans les environs, sans qu'on puisse en découvrir la source. La police, prévenue, redoublait de surveillance et mardi dernier, le brigadier Couvreur, de Sous-le-Bois, constatait qu'un nommé Désiré Dupont, âgé de 30 ans, tailleur d'habits à Louvroil, avait émis de fausses pièces dans le cabaret tenu par le sieur Emile Peleriaux à Sous-le-Bois et dans d'autres cabarets de cette localité.

Dupont fut arrêté et amené devant le commissaire de police de Maubeuge, qui opéra une perquisition à son domicile.

Cette perquisition amena la découverte sous la paille d'un lit de deux moules en terre glaise et de plusieurs pièces fausses. On découvrit aussi une cuillère en fer battu qui servait à faire fondre la matière destinée à être versée dans les moules.

Dupont été écroué hier en la maison d'arrêt d'Avesnes, sous prévention de fabrication et d'émission de fausse monnaie.

— CALAIS. — Les époux Lacroix habitent route de Saint-Omer, maison Méthéen, 8. Mercredi, leur petite fille nommée Juliette, âgée de 5 ans, s'était mise à genoux sur une chaise et prenait plaisir à se balancer. Tout-à-coup elle perdit l'équilibre et tomba à la renverse, la tête sur le foyer.

Sa mère s'empressa de la relever et constata avec une vive satisfaction qu'elle n'avait pas de brûlures. L'enfant semblait avoir oublié cet accident lorsqu'elle dit à sa mère : « Maman, on dirait que je suis ivre » puis elle s'affaisa, elle était morte.

Dans sa chûte, la pauvre enfant s'était fracturé la colonne vertébrale. On juge du désespoir de la malheureuse mère.

— AUXY-LE-CHATEAU. — Une pauvre vieille femme de 76 ans, demeurant à Vieux, a été trouvée le 22 courant au matin, morte de froid dans son lit.

Cette brave femme, ne vivait depuis longtemps que par les secours du bureau de bienfaisance, qui lui attribuait 20 fr. par mois.

Etat-Civil de Roubaix.—

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 janvier. — Charles Schollaert, rue de l'Espérance, 44. — Gervais Herman, rue de Lannoy, fort Despret, 3. — Victor Deblauwe, rue des Longues-Haies, 146. — Léon Gryspeert, rue de l'Epeule, 20. — Emile Beaghe, rue des Récollets, 30.—Clémence Vreman, rue des Ogiers, cour Dhallain, 168. — Louise Deneef, rue des Longues-Haies, 25. — Jeannette Dewame, rue de Beaurewaert, cour Verkindère, 2.—Fernand Lamarque, rue Notre-Dame, 38 — Ferdinand Vantheemst, rue des Longues-Haies, cour Watteau, 2.— Léopold Dewattripont, rue n° 7, au Pile, maison Deleporte, 4.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 21 janvier. — Edmond Dhondt, 3 mois, rue de la Guinguette, cour Mullier, 12. — Elise Vermeire, 1 mois, rue de l'Epeule, 18. — Liévin Fremaux, 63 ans, rentier, rue Colbert. — Hortense Montigny, 45 ans, ménagère, rue de Maubeuge, 5. — Henri Dedesuslemoutier, 8 ans, rue du Fontenoy, cour Plouvier, 39. — Gustave Robert, 1 mois, rue de Tourcoing, cour St-Louis, 50. — Henri Deroubaix, 3 mois, rue Marquisat, 13. — Anne Armgodt, 75 ans, ménagère, Hôtel-Dieu.

Etat-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 jauvier.— Henriette Dumortier, rue Ste-Barbe. — Gaston-Emile-Charles Regamay, rue Notre-Dame. — Henri Lamarliere, Brun-Pain. — Sophie Vandenbrouck, rue St Pierre. —Roose Robert, aux Francs.— Louis Catteau, rue des Carliers.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 18 janvier. — Almesck, 43 ans, Blanc-Seau. — Marie Deconinck, 29 ans, chemin des Mottes. — Henri Bolle, 53 ans, rue de la Latte.

Convois funèbres et Obits

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 25 janvier 1881, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Léonie-Louise HAZEBROUCK, épouse de Monsieur Auguste COPIANS, décédée à Roubaix, le 24 décembre 1880, à l'âge de trente sept ans et neuf mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 25 courant, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Augustine-Joseph DUBRUNFAUT, épouse de M. Alphonse MANCHE, décédée à Roubaix, le 20 décembre 1880, à l'âge de trente-et-un ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique.

— M. J.-A. Vesters, un des collaborateurs de l'*Illustration catholique*, à Bois-le-Duc, a été trouvé mort sous la neige, sur la route entre Bois-le-Duc et Klein-Denteren.

— MONS. — Hier matin, vers 6 heures, M. Michel, négociant en drap, rue de la chaussée, à Mons, s'apercevant que, contre l'ordinaire, ses deux servantes n'étaient pas encore levées, alla frapper à la porte de leur chambre. N'obtenant pas de réponse, il entra. Une odeur âcre de fumée le prit soudain à la gorge. Un réchaud qu'il vit dans un coin de la chambre lui fit prévoir un malheur. Il s'approcha du lit et vit les deux servantes qui semblaient dormir encore. Il s'empressa d'ouvrir une fenêtre, mais il était trop tard, les deux malheureuses étaient mortes par asphyxie.

On a lieu de supposer que pour s'éviter les rigueurs du froid, elles auront allumé le réchaud le soir en se couchant. L'acide carbonique en se dégageant a vicié l'atmosphère et les deux pauvres filles seront mortes sans avoir eu la force de se lever pour demander du secours.

Ces deux malheureuses victimes de leur imprudence se nomment Marie Carillon (âgée de 21 ans), de Warquignies, et Euphémie Erculisse (14 ans), de Pâturages.

Leurs cadavres ontété transportés à l'hôpital.

— ROUX. — Samedi, le train de voyageurs venant de Manage, a rencontré à la bifurcation, près de la station de Roux, un train de marchandises marchant en sens inverse.

La collision a été violente. Le machiniste et le chauffeur ainsi que deux voyageurs, ont été blessés, mais sans gravité.

Les dégâts matériels sont assez considérables.

— ANVERS.—Une tentative d'assassinat avec préméditation a eu lieu mercredi soir, à Anvers entre six et sept heures.

Le nommé Emile Vincent Hiroux vivait depuis quelque temps séparé de son épouse légitime, née Marie-Thérèse De Ceuster, demeurant rue d'Orange, et exerçant le métier de colporteuse. Hiroux n'avait, du reste, jamais été en excellents termes avec celle-ci, ainsi que le constatent plusieurs procès-verbaux dressés à sa charge, du chef de mauvais traitements exercés a l'égard de sa conjointe.

En outre, Hiroux avait le défaut de se livrer à la boisson. Mais ce n'est pas cependant sous l'empire d'une surexcitation alcoolique qu'il a conçu le projet de tuer sa femme. Tout démontre que le meurtre avait été calculé de sang-froid. Dimanche dernier déjà, Hiroux avait acheté une canne à épée dans le but d'exécuter son détestable dessein. Hier, dans la soirée, il vint par trois fois à l'entrée de la demeure de sa femme pour lui chercher querelle Malheureusement la troisième tentative réussit, et Thérèse Hiroux, au cours de la discussion, tombe frappée de deux coups d'épée, l'un dans la région du cœur et l'autre au haut de la cuisse.

Aussitôt le crime consommé, l'assassin prit la fuite ; mais il fut bientôt rejoint par des agents de police, qui l'arrêtèrent avec laide d'un sous-brigadier de douane. Conduit devant le commissaire de police, Hiroux a subi un premier interrogatoire, à la suite duquel il a été écroué.

Malgré la gravité des blessures, l'état de la victime est assez satisfaisant, ainsi que l'a constaté le docteur Leysens, qui a été appelé à donner les premiers soins.

FAITS DIVERS

Jeune fille tombée dans un égout

Contrairement à ce que l'*Agence Havas* nous avait télégraphié, la nuit dernière, le corps de Georgette Bobin n'a pas encore été retrouvé.

Les recherches faites pour retrouver le corps de la pauvre petite victime de la rue des Petites-Ecuries, continuent sans désemparer. Des équipes de nuit succèdent à celles de jour, sondant les galeries où l'on suppose que la malheureuse enfant aura pu être entraînée. Le chef d'équipe du poste de la Pépinière, averti à cinq heures par des passants, a fait hisser les batardeaux, mais le courant est animé d'une vitesse telle que le corps devait déjà les avoir dépassés.

En ce moment, à cause du déversement des neiges, toutes les herses sont levées dans les égouts. On conçoit que s'il en était autrement, les matières solides, mêlées à la neige piétinée et endurcie, pourraient s'accumuler et former un obstacle résistant qui, en s'opposant au libre écoulement de l'eau, causerait les plus grands dangers.

Il est présumable, et c'est l'avis des hommes qui connaissent le régime des égouts, que le corps de la petite Georgette aura été entraîné jusqu'à la Seine.

Les ouvriers ont accompli des prodiges de zèle et de dévouement. L'un d'eux, le sous-brigadier Potier, s'est fait suspendre à l'aide de cordes, au regard d'égout de la rue Richer, à l'intersection du Baubourg-Montmartre, prêt à saisir l'enfant au passage. Une masse noire, entraînée par le courant, est passée devant ses yeux ; mais malgré tous ses efforts, il n'a pu la saisir. Un autre égoutier a fait le trajet de la rue des Petites-Ecuries à la rue de Provence, également en vain. Il était à demi mort de froid quand il est remonté dans la rue.

Le père et la mère de la victime, enfermés dans leur petite boutique de la rue Belzunce, attendent la « bonne nouvelle »; car dans le terrible malheur qui les frappe, c'est leur suprême espoir d'apprendre que leur enfant est retrouvée; ce sera aussi leur suprême consolation de pouvoir pleurer près d'elle.

Une nouvelle dépêche, qui nous arrive au dernier moment, annonce qu'un marinier de Saint-Denis aurait trouvé ce matin, à peu de distance de cette ville, le corps de la petite Bobin, flottant sur l'eau.

— LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX. — L'instruction du crime de l'île Barbe, à Lyon, continue.

Wils n'a plus, dit *Lyon-Républicain*, le ton assuré et l'attitude impatiente des deux premiers jours, il est timide et ne peut plus signer son nom, tellement sa main tremble.

Confronté avec plusieurs témoins, il a été reconnu par tous. M. Villoz a affirmé reconnaître dans Wlis, l'homme au large chapeau qu'il avait aperçu à côté de la voiture stationnant le 10 janvier, à cinq heures et demie du matin, en face de l'endroit où l'on a trouvé le cadavre de la femme coupée en morceaux.

Devant ces témoignages, Wils a paru troublé.

Les femmes Marie et Julie Wils ont été également interrogées. Elles avouent aussi être allées à l'île Barbe, La femme Hoffmann a eu une violente crise de nerfs dans le cabinet du juge d'instruction.

Lundi, M. le juge d'instruction Vial mettra Wils en présence du chef de gare de l'île Barbe.

Les divers logeurs où Wils a séjourné ont été entendus hier, afin de permettre à ce dernier de justifier de l'emploi de son temps pendant les derniers jours de décembre.

Wlis s'était rendu à la Morgue quelques instants avant son arrestation. M. Delaigne, gardien de la Morgue, qui l'avait suivi à sa sortie, a déclaré qu'en sortant de la morgue Wlis paraissait excessivement joyeux et faisait des gambades sur le bas-port. Il était accompagné de Marie Wais et d'un autre individu.

A part quelques tergiversations sans importance de la vieille femme Hoffmann, ses filles Marie et Julie parlent un langage étudié et paraissent parfaitement sûres d'elles-mêmes.

—Un crime horrible vient d'être commis à Marseille, dans la maison n° 4, rue des Phocéens. Un des voisins de la veuve Semiglia ne l'ayant pas vue depuis mardi soir, monta sur la terrasse de sa maison, et à l'aide d'une jumelle de théâtre, il vit un spectacle effroyable. La femme Semiglia était étendue habillée sur son lit, et deux chats accroupis sur sa poitrine lui dévoraient le visage.

On courut prévenir le commissaire de police qui fit enfoncer la porte et donna l'ordre de tuer les deux chats qu'on supposait être enragés. Le médecin qui accompagnait le commissaire, constata que la femme Semiglia avait succombé après une lutte terrible et qu'elle avait reçu, dans la gorge, un coup de poignard qui avait tranché l'artère carotide. Le vol avait été le mobile du crime, car une somme de 480 fr. que la victime avait dans une ceinture, a disparu.

La femme Semiglia avait pour amant un Italien nommé Armeri, natif de Livourne, qui est parti, ou a simulé son départ dimanche dernier pour cette ville.

La police a arrêté deux Italiens nommés Favini et Manetti, qui savaient que la victime avait de l'argent. Manetti, lors de son arrestation, avait le visage couvert d'égratignures et la main droite enflée. Il a prétexté s'être battu en sortant de chez la femme Semiglia où il avoue être allé mardi dans la soirée.

—LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE DANS LES MINES — Une application curieuse de la lumière électrique pour l'éclairage des galeries du fond et des chambres de dépilage vient d'être faite dans les mines d'anthracite de Pensylvanie.

La lumière électrique présente des qualités particulièrement précieuses, surtout dans les mines à grisou, ce qui permet de penser qu'on l'employera de plus en plus dans l'avenir, lorsqu'on pourrala produire économiquement et la diviser davantage.

Elle n'exige pas d'oxygène pour la combustion et par suite ne vicie pas l'air; si l'on remferme la lampe dans un globe de verre, on n'a aucune explosion à redouter du grisou. En outre, on peut éclairer les grandes chambres dans les mines, examiner les parois jusque dans leurs moindres détails et prévenir ainsi les accidents qui se produisent trop fréquemment, lorsque les plaquettes se détachent subitement du toit.

Le modèle des lampes adopté est celui de Brush, qui est actuellement un des plus répandus en Amérique et qui est employé pour l'éclairage de certaines rues de Boston et de New-York. La machine dynamo-électrique est installée à la surface, auprès de la machine motrice qui permet d'alimenter à la fois six lampes dans le même circuit.

Chacune de ces lampes peut se déplacer facilement sans interrompre le courant, et être portée en avant au fur et à mesure des travaux. Le fil partant de la machine descend dans le puits et parcourt les galeries pour atteindre les différents points à éclairer, puis il revient jusqu'au puits et remonte à la machine. D'après les renseignements que nous trouvons dans *l'engineering and mining Journal*, M. Brush serait arrivé à construire un type de machine faisant 750 tours par minute, capable d'alimenter à la fois 18 lampes dans un même circuit et consommant seulement une force de 16 chevaux. Ce résultat serait de beaucoup supérieur à ceux qui ont été obtenus jusqu'à présent. (*Bulletin polytechnique suisse*)

— LES DRAMES DE LA FOLIE. — L'Asile Sainte-Anne a été hier, vers dix heures, le théâtre d'un drame. Un interne de service M. Boyer, au moment où il passait la visite des malades, a été attaqué par un fou qui l'a blessé à la tempe avec une paire de ciseaux dont il était armé et qu'on suppose lui avoir été fournie par sa femme. Ce fou est interné depuis six mois à peine à l'Asile Sainte-Anne ; il est atteint de la folie de persécution. C'est lui, assure-t-on, qui l'année dernière a pénétré à l'Elysée, dans l'intention de poignarder M. Grévy qu'il accusait d'avoir livré l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne. Lorsque l'interne est tombé, il a fallu l'énergique intervention du gardien, pour empêcher les autres fous de faire un mauvais parti à l'assassin. L'état de M. Boyer est grave sans être désespéré. Quelques journaux racontent que cette agression est le résultat d'un complot fomenté par un gardien mécontent. Une enquête est ouverte.

LES TRAMWAYS EN ITALIE. — Il existe actuellement des réseaux de tramways dans vingt-quatre villes d'Italie. La longueur totale des lignes en service à la fin de 1879 était de 515 kilomètres. Sur ce nombre, 162 kilomètres sont exploités au moyen de chevaux, tandis que pour les 353 autres on fait usage de la traction mécanique.

En outre des lignes en exploitation, il y avait 144 kilomètres de voie en construction, et 1,667 kilomètres en projet à la fin de 1889. On a l'intention d'appliquer la traction, soit par la vapeur, soit par un procédé mécanique quelconque, sur 983 kilomètres de voies projetées.

Il semble que la traction mécanique devienne de plus en plus en faveur en Italie pour l'exploitatisn des lignes de tramways qui desservent le trafic suburbain.

(*Annales des ponts et chaussées*)

— On écrit de Saint-Domingue aux journaux de New-York que le célèbre dompteur de lions Elijha Lengel, de Philadelphie, a été mis en pièces par un tigre. Vers onze heures du soir, Lengel, qui depuis plusieurs années faisait partie du cirque Courtnet, était entré dans la cage des tigres; il avait presque terminé ses exercices et se disposait à sortir lorsqu'il fit un faux pas; un des tigres s'élança aussitôt sur lui en rugissant, le mordit au cou, et en moins de cinq minutes le déchira de la tête aux pieds.

Le corps du malheureux dompteur n'était plus qu'une masse de chair et d'os broyés par la bête féroce, lorsqu'on vint à son secours. Le cirque était rempli de spectateurs; quelques-uns de ces derniers, qui avaient des revolvers, tirèrent sur le tigre et réussirent à le tuer, ce qui permit aux gardiens de retirer le corps de Lengel par dessous la trappe de la cage. A ce moment l'autre tigre, devenu subitement furieux, se précipita sur celui qui venait d'être tué à coups de révolver, et le déchira avec ses dents et ses griffes. L'horreur de cette scène était telle, que la plupart des spectateurs s'enfuirent épouvantés.

TRIBUNAUX

Le 21 septembre dernier, un événement épouvantable se produisait sur la Garonne. Un des petits steamers qui vont de Bordeaux à Portneuf, toutes les heures, coulait, et, malgré les efforts surhumains de courageux sauveteurs et notamment de M. Henry Balaresque, accouru en toute hâte sur un petit batelet avec son marin Bibard, sept personnes trouvaient la mort. Ce fut un deuil public dans la ville de Bordeaux et dans les communes voisines.

Le parquet dut se préoccuper des causes de ce sinistre, la marine également. Deux instructions furent ouvertes ; elles aboutirent à des résultats différents, la marine innocenta absolument le patron Couraule, dont les états de service sont des plus honorables. Le juge d'instruction renvoya, sur les conclusions conformes de M. le procureur de la République, Couraule devant le tribunal de police correctionnelle, pour avoir, par imprudence, inattention, inobservation des règlements, commis involontairement la mort de sept personnes.

A l'audience, de nombreux témoins furent entendus et la veuve d'une des victimes se porta partie civile en demandant 60,000 fr. de dommages-intérêts.

Après un débat des plus complets, le tribunal correctionnel de Bordeaux vient de décider que l'événement avait été causé par un cas de force majeure résultant de la violence inaccoutumée du flot, et il a acquitté Couraule en le déchargeant de toute responsabilité.

VARIÉTÉ

L'Homme des scrutins.

M. Brizard habite un appartement de 360 francs dans une de ces petites rues hautes qui relient Montmartre aux Batignolles. Là, se réfugient en foule les employés pauvres, chassés de la ville par l'élévation des loyers. Ce coin de Paris n'est pas encore la banlieue ouvrière, mais ce n'est déjà plus la ville bourgeoise. Les costumes qu'on y rencontre sont luisants. L'usure de l'étoffe proteste contre la coupe qui est élégante. Dans l'intérieur des appartements, même luxe appauvri; le damas des meubles est fané ; un air de tristesse enveloppe le tout. A l'heure des repas, c'est le déjeuner ou le diner d'un charpentier ou d'un tisserand que la ménagère dispose sur la toile cirée qui sert de nappe. Ici règne la gêne, la gêne tyrannique, constante, qui aigrit les caractères, qui flétrit les visages qui donne au regard une expression sombre.

Mme Brizard est presque une vieille femme. Modeste jusqu'à l'humilité, économe jusqu'à l'avarice, elle ne sort que lorsqu'elle ne peut pas faire autrement, n'adresse la parole à personne, répond à peine. On dirait une religieuse sans costume affectionnant pourtant les couleurs sombres, ayant l'air de porter le deuil de sa destinée.

Le petit Brizard tient de sa mère. C'est un collégien souffreteux qui passe les jours de congé à lire, et ne lève ses yeux gris, au regard inquiet, que pour poser des questions à ceux qui l'approchent.

Le père répond à son fils délibérement et sans se faire prier. Grand, M. Brizard est amaigri, mais il n'est pas maigre. On voit qu'il a été riche et qu'il espère le redevenir un jour. Il marche avec confiance. Que si, connaissant son instruction, le charbonnier ou le fruitier lui demandent un conseil, il prend pour leur répondre une attitude, croisant ses mains derrière son dos et ramenant de temps en temps la main droite en avant, en dirigeant sur son interlocuteur son index replié.

Napoléon parlait ainsi à ses maréchaux.

Cet employé à 1,500 fr., qui mange des pommes de terre cinq fois par semaine et et qui ne peut renouveler son unique redingote, dit : — *Quand j'étais dans les affaires*, comme l'autre disait à St Hélène : *J'ordonnai à Marmont de prendre le commandement du 3e corps.*

M. Brizard emploie ses dimanches à se promener, se plaisant à rapporter à la maison une somme d'observations et de gouailleries.

Dimanche. il est sorti de bon matin — sept heures et demie — et il s'est dirigé du côté de Montmartre. Au moment où il arrivait devant la mairie, un groupe assez nombreux de citoyens en montait les degrés.

— Ah ! c'est juste ; ils vont voter, se dit l'employé.

Et il continua sa promenade, prenant la suite des boulevards extérieurs.

A la Villette, autre attroupement devant une porte surmontée d'un drapeau.

— Bon ! encore un scrutin ?

Un observateur aurait remarqué que M. Brizard perdait un peu de son calme et de son aplomb ordinaires.

A Belleville, une section faisait queue. Il s'approcha. Des affiches couvraient le mur ; il les lut. Des ouvriers discutaient les mérites des candidats Il écouta la discussion. Tout à coup, brusquement, il repartit.

Il descendit dans Paris.

Faubourg du Temple, des citoyens mêlés à des sergents de ville se tenaient debout à l'entrée d'une école. L'un d'eux tendit un bulletin à M. Brizard.

— Merci ; ce n'est pas ma circonscription.

Il suivit les boulevards jusqu'à la rue Drouot. Là encore, à la porte de la mairie, on lui offrit un bulletin.

Il accepta.

Etait-il donc, cette fois, dans sa circonscription ?... Pas davantage puisqu'il demeure aux Batignolles... Alors pourquoi accepter ce bulletin ?

Pourquoi aussi regarder l'heure et acheter un petit pain chez un boulanger de la rue Richelieu, au lieu de rentrer déjeuner chez lui ?...

M. Brizard était devenu nerveux. Ses mains derrière son dos pétrissaient le bulletin.

Il passa, sans s'arrêter, devant la Bourse et se jeta au hasard dans le dédale des vieilles et des nouvelles rues du milieu de Paris.

Rue de la Ferronnerie, rue de Turbigo, au fond d'une maison noire du quartier des Halles, sur la place du Théâtre-Français pleine de soleil, sur celle du Louvre, au Palais-Royal dans la cour d'Aligre, — partout les scrutins étaient ouverts, partout on lisait des affiches, partout on distribuait des bulletins, partout les citoyens se pressaient pour voter.

A chaque section, M. Brizard faisait une pause.

Vers deux heures, il était dans le quartier du Jardin des Plantes.

A quatre heures, il s'engageait dans la rue Saint-Dominique.

Trentième ou quarantième bureau de la journée.

Un citoyen arrivait, en se pressant.

— J'avais mené promener les enfants et je craignais d'être en retard!

— Bon ! — dit un autre, — quand tu ne voterais pas, où serait le mal ? Avec ça qu'une voix de plus ou de moins signifie quelque chose.

M. Brizard prit la parole :

— Avec ce raisonnement, dit-il, tout le monde pourrait aller passer son dimanche et son lundi à la campagne, et il n'y aurait plus d'élections !

Après quoi il s'étendit longuement sur les droits des citoyens et surtout sur leurs devoirs. — Il n'était pas permis de renoncer à la vie publique et d'abdiquer sa souveraineté. etc., etc.

— Eh bien ! avez-vous voté, au moins, vous, papa ? — dit l'ouvrier en riant.

— Moi !... Non... Oui... je suis de la première circonscription...

M. Brizard, quand il déboucha de la rue Saint-Dominique sur l'esplanade des Invalides, avait trois pouces de moins. Son dos s'était arrondi, sa tête s'était penchée ; il regardait en dessous.

Encore un bureau.

L'heure de la fermeture approchait. Il y eut une poussée d'électeurs. M. Brizard entra avec les autres.

Une fois dans la salle, il demeura au fond, immobile. Chaque fois qu'un citoyen, son bulletin plié à la main, s'avançait vers le bureau, l'employé se penchait en avant avec le mouvement de le suivre.

Au bout d'un instant, il sortit.

Il prit par les Champs-Elysées, l'Arc-de-l'Etoile et les boulevards extérieurs, pour revenir chez lui.

Il allait lentement, traînant le pied, de plus en plus affaisé — sous la fatigue, sans doute.

— D'où peux-tu venir si tard ? — dit Mme Brizard. Et comment se fait-il que tu ne sois pas rentré dans la journée ? Gustave t'a demandé plus de vingt fois. Cet enfant est étonnant : Il veut tout savoir. Moi, je ne puis pas lui répondre.

— Bon ! bon !

L'employé s'approcha de la mauvaise table qui lui servait de bureau tira une clef de sa poche, ouvrit un tiroir et se mit à consulter divers papiers.

— Non ! non ! — disait-il, quoi que je fasse, je ne pourrai jamais m'acquitter!.. A moins pourtant que mon invention... C'est égal, je n'aurais jamais cru que cela me ferait cet effet-là !...

— Papa ! — cria Gustave — j'ai trouvé tout seul.

— Quoi donc ?

— Ce que je voulais te demander ce matin.

— Eh bien ! Qu'était-ce ?

— Ceux qui pouvaient voter et ceux qui ne le pouvaient pas.

L'enfant montra un petit livre bleu et lut :

» Sont frappés d'incapacité électorale :

« Les individus qui ont été condamnés pour *crimes* ou *délits* tels que : usure, vol. vagabondage, mendicité, etc...

» Les militaires condamnés au boulet.

Les officiers ministériels destitués par jugement ou mesure disciplinaire...

» Les faillis ... »

Il s'arrêta court, — voyant pleurer son père.

NOTABILITÉS COMMERCIALES
de Roubaix

BLAUWART, r. du Vieil-Abreuvoir, 8
Spécialité pr Baptêmes, Pièces montées, Glaces.

AU GRAND BON MARCHÉ, 2 & 4, Grande-Rue
Confections pr Hommes et Enfants.

A LA PETITE JEANNETTE, 9, rue Saint-Georges
E. SOUTY, Chemisier, Bonneterie, Ganterie

Achille KALTENBACH, tapissier, 8, rue Nain
se recommande pr la bonne exécution des commandes

Veuve LEMERRE-RENAUX & BIZARD-LEMERRE
Gde-Rue, 13, Roubaix. Mon fondée en 1812.
ORFÈVRERIE-BIJOUTERIE, SPÉCIALITÉ Pr MARIAGES

TEINTURERIE LYONNAISE, Rue du Curé, 26
Teintures fines. Spécialité de nettoyages à sec.

H. DESFONTAINES, épiceries, comestibles,
PRIMEURS, VINS ET LIQUEURS

LOUCHEUR-FACQUES, mercerie, 10, Gde-Rue
Rubans, Soieries pr Robes et Garnitures
FOURNITURES DE MODES, DE TAILLEUSES & TAILLEURS

A LA GLANEUSE, Miles Bienfait, cont. St-Martin
SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES
CRAVATES, GANTERIE, PARFUMERIE.

Maison ORÉLIO, AU CAMÉLIA BLANC,
Coin du contour Saint-Martin
FABRIQUE DE FLEURS POUR BALS ET SOIRÉES
Bouquets de fête et spé de couronnes mortuaires

NOUVELLES DU MATIN

Le nouveau Livre jaune

Le nouveau *Livre jaune* relatif à la question turco-grecque ne sera distribué que samedi prochain, 29 courant.

Ce recueil doit contenir, nous assure-t-on, une pièce du plus haut intérêt.

C'est la dépêche recente que M. Barthélemy Saint-Hilaire a adressée à nos ambassadeurs à Londres, Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg, pour les informer que la France renonçait définitivement a sa proposition d'arbitrage.

Le ministre des affaires étrangères entend dégager d'une manière absolue le gouvernement français.

Traitement des conseillers d'État

Il paraît d'après le *Rappel*, que le gouvernement aurait l'intention de demander aux Chambres d'élever de 100,000 francs le crédit affecté au traitement des conseillers d'Etat. Le nouveau conseil d'Etat différait déja, à bien des égards, de l'ancien; mais le contribuable trouvait qu'il ne payait déja que trop cher ces différences-

Le duc de Morny au Jockey

Le duc de Morny vient d'être admis au Jockey-Club.

Le Roi de Cahors

Une petite brochure, qui ne viendra certainement pas en France, vient d'être publiée à Bruxelles sous le titre : « L'apothéose du roi de Cahors. »

Saisie d'un journal

Hier matin, à six heures, le numéro de l'*Avènement parisien illustré*, daté du 22 janvier, a été saisi dans ses bureaux, rue du Croissant, pour attaque à la morale publique.

L'élection du R. P. Périn.

Le R. P. Perrin, missionnaire de Notre-Dame de la Salette (Isère), a été élu conseiller municipal de la commune de la Salette. C'est un témoignage de confiance et aussi de reconnaissance donné par les électeurs à un religieux et, en sa personne, à toute la communauté des Pères.

Et maintenant, que l'on nous parle à la tribune ou dans les colonnes des journaux rouges du « sentiment public » qui a commandé les expulsions des religieux !

L'opportunisme et la religion.

La *Patrie* annonce que le maire gambettiste d'une commune du Rhône, nouvellement élu, vient de se signaler par une mesure inqualifiable : il a fait défense expresse, au curé de la commune, d'ouvrir la porte de son église et de faire sonner les cloches sans une autorisation spéciale de la municipalité.

Les scandales de Bordeaux

Bordeaux, 23 janvier.

A l'audience d'hier, la chambre des mises en accusation, sous la présidence de M. Bourgade, a examiné l'affaire scandaleuse dont les journaux ont publié les détails il y a quelques semaines.

Après délibération, la chambre des mises en accusation a renvoyé devant la cour d'assises les nommés Chatel, Apté, Henriquez, Henry. Armand Soirez, femme Léon, Marianne Laborde et Marguerite Duet, comme accusés d'avoir commis les crimes de viols et attentats à la pudeur, ou de s'être rendus complices des mêmes crimes.

Question grecque

Vienne, 23 janvier, midi.

Les cabinets sont en train de s'entendre sur l'attitude à prendre en face des propositions de la Porte ; mais aucune décision n'a encore été prise. Il est certain pourtant que tous les cabinets ont accepté en principe la proposition